

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE DAMVILLERS SPINCOURT  
Séance du 23 février 2023 à 20 H 00**

Publié sur le site Internet <https://damvillers-spincourt.com> le ????????

L'an deux mille vingt trois, le **23 février à 20 H 00**,

Le Conseil Communautaire étant assemblé en session ordinaire, à la salle des fêtes de Azannes, après convocation légale, en date du 17 février 2023 sous la présidence de **M. Jean-Marie MISSLER**.

Toutes les communes sont représentées, sauf : Delut, Dombras, Etraye, Gremilly, Loison, Merles sur Loison, Muzeray, Vittarville

**Conseillers présents :**

- |                         |                        |
|-------------------------|------------------------|
| ➤ ANTOINE Jocelyne      | ➤ LAROSE Jean Luc      |
| ➤ BABIN Bernard         | ➤ LE FRANCOIS Bertrand |
| ➤ BALLIEU Gilberte      | ➤ MACEL Noël           |
| ➤ BARTHE Claude         | ➤ MAZET Thierry        |
| ➤ BERTIN Célia          | ➤ MICHELS Julien       |
| ➤ CAPUT Christophe      | ➤ MISSLER Jean-Marie   |
| ➤ CARLU Jean-Baptiste   | ➤ NIVELET Matthieu     |
| ➤ COLLIGNON Michel      | ➤ PERGENT Christian    |
| ➤ DAUTEL Hervé          | ➤ PERIGNON Alain       |
| ➤ DUCHET Benoît         | ➤ PIERRE Denis         |
| ➤ DUCHET James          | ➤ PIRAN Serge          |
| ➤ FAUQUENOT Evelyne     | ➤ POSTAL Anne          |
| ➤ FORGET Lorette        | ➤ PROT Patrice         |
| ➤ FURINA Ernest         | ➤ SANSON Nicolas       |
| ➤ GEORGES Denis         | ➤ SELLIER Hubert       |
| ➤ GOBERT Dominique      | ➤ SIMON Alain          |
| ➤ IORI Anita            | ➤ THIEBAUT Christian   |
| ➤ JACQUES Philippe      | ➤ TRINOLI Massimo      |
| ➤ JENNESSON Jean Claude | ➤ ZANON Jean Luc       |
| ➤ LAMBERT Fannie        |                        |
| ➤ LAMBINET Annie        |                        |

**Conseillers excusés :**

- |                    |                        |
|--------------------|------------------------|
| ➤ ARTISSON Sabine  | ➤ FRANCOIS Marie Odile |
| ➤ BIRCKEL Nicolas  | ➤ GONZALEZ Bénédicte   |
| ➤ BOURTEMBOURG Luc | ➤ HAUPTMANN Gérard     |
| ➤ BRELLE François  | ➤ HENRY Jean Paul      |
| ➤ CLAUDE Laurence  | ➤ JEANJEAN Yannick     |
| ➤ DELOUCHE Amélie  | ➤ JOZAN Michel         |

- LAMBERT Jean
- LIGONNET Michel

**Conseillers présents non votant :**

- RICHIER René

**Participants non élus :**

- M. BONTEMPS Anthony
- Mme CLEMENT Béatrice
- Mme BREUIL Florence

**Pouvoirs :**

- Mme FRANCOIS Marie Odile donne pouvoir à M. DUCHET Benoît
- M. BRELLE François donne pouvoir à M. DUCHET James
- M. HENRY Jean Paul donne pouvoir à M. PIRAN Serge
- Mme ARTISSON Sabine donne pouvoir à Mme ANTOINE Jocelyne
- M. LIGONNET Michel donne pouvoir à M. CAPUT Christophe
- Mme GONZALEZ Bénédicte donne pouvoir à M. MICHELS Julien

**Nombre de membres votants : 46/56**

Le quorum étant atteint, il a été, procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Mme BALLIEU Gilberte ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le Président remercie la commune pour la mise à disposition de la salle après la belle marche du souvenir de ce week-end menée par l'Office de Tourisme

Le Président demande aux conseillers communautaires de valider le PV du dernier conseil communautaire. Le conseil communautaire du 16 février 2023 est validé à l'unanimité.

Il est indiqué que sera pris en compte, à la demande de Mme ANTOINE, le rajout de la mention « vote contre » dans le premier point à l'ordre du jour concernant les fermetures de classes sur le territoire, au sujet du vote des élus lors du CDEN.

Le Président indique rester en attente de nouvelles, suite aux diverses actions menées contre la fermeture de classes et le dernier CDEN. Des réunions sont prévues avec l'IEN dans les jours à venir dans les communes concernées par une fermeture de classe.

**Ordre du jour :**

1. Débat d'Orientation Budgétaire.
2. Appel à projets DETR 2023.
3. Point sur le projet de construction de nouvelles casernes de gendarmerie.
4. Questions diverses.

# 1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

## Préambule :

Le DOB n'est pas obligatoire pour les EPCI ne comprenant aucune commune de plus de 3 500 habitants.

Cependant et considérant l'objet de ce débat, les élus communautaires souhaitent se plier à cet exercice. La présentation suivante tient lieu de rapport de présentation budgétaire.

## I. PRESENTATION GENERALE DU CONTEXTE :

### 1.1 LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL ET INTERNATIONAL

La reprise de l'économie d'après pandémie de 2021 (+6%) s'est fortement essouffée en 2022 (+3.2%) et les prévisions restent faibles pour 2023 (+2.7%), plus faible croissance depuis 2001, hors crise financière de 2008 et pandémie en 2020 (prévision du FMI – Octobre 2022).

Les facteurs imprévisibles que sont la guerre en Ukraine, la crise énergétique et le fort rebond de l'inflation participent à la morosité de l'économie mondiale, la pandémie continuant par ailleurs, notamment en Chine, à perturber l'économie mondiale.

Les conséquences sont aussi locales et touchent les particuliers, les entreprises et les collectivités locales.

Au niveau des politiques monétaires, les Etats et les Banques Centrales auront à trouver un juste équilibre entre la lutte contre l'inflation et les risques financiers, d'une part, et le soutien à la reprise économique, d'autre part.

En Europe, si la zone euro devrait croître de 3,1 % en 2022, encore portée par le rattrapage post-Covid sur le premier semestre, la croissance reculerait à 0,5 % seulement en 2023, selon le FMI.

Dans le détail, l'Allemagne (- 0,3 %) et l'Italie (- 0,2 %) devraient enregistrer une récession en 2023, plus affectées par la crise énergétique que la France (0,7 %) ou l'Espagne (1,2 %).

L'Europe centrale, de l'Est et du Sud – devrait, de son côté, croître (hors pays touchés par le conflit : Ukraine, Biélorussie et Russie) de 4,3 % en 2022 et 1,7 % en 2023.

L'inflation a été plus forte que prévue (zone euro : 9.2% en décembre 2022 contre 0.9% en janvier 2021). La prévision est de 5.7% en 2023 (FMI).

Concernant la France, après une croissance du PIB de 6.8% en 2021, la croissance a ralenti progressivement en 2022, pour atteindre 2.6%.

La loi de Finances 2023 table sur 1% de croissance en volume tandis que la Banque de France prévoit 0.3%. L'inflation atteint 7.1% en novembre 2022.

La Loi de finances pour 2023 l'estime à 4.2%. La loi de Finances prévoit un déficit public à 5% en 2023, soit 159 Md€. La dette publique prévisionnelle devrait franchir les 3 000 milliards en 2023. La loi de finances prévoit une baisse du niveau d'endettement de 111.6% du PIB en 2022 à 111.2% du PIB fin 2023, malgré une charge de la dette en hausse (+15 Mds de charge de la dette en 2022, en raison de la hausse des taux d'intérêt).

## 1.2 LOI DE FINANCES POUR 2023 : PRINCIPALES MESURES CONCERNANT LES COLLECTIVITES

- **Disparition** de la CVAE en 2 ans : Les communes et leurs intercommunalités seront compensées intégralement par une fraction de TVA égale à la moyenne des montants de CVAE perçus entre 2020 et 2023.
  
- **Extension du nombre des communes pouvant instaurer la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires** : cette disposition est susceptible de concerner près de 4 000 nouvelles communes (soit environ 5 000 au total).
  
- **Report à 2025 de l'actualisation des valeurs locatives** des locaux professionnels et maintien du dispositif légal de revalorisation des bases.
  
- **Augmentation** de la DGF de 320 millions d'euros : Sur ce montant, 200 millions d'euros sont affectés à la croissance de la dotation de solidarité rurale (DSR) et 90 millions d'euros vont à l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine (DSU).
  
- **Filet** de sécurité face à la hausse des prix de l'énergie d'un montant de 2,5 milliards d'euros :
  - ⇒ Un filet de sécurité centré sur les dépenses énergétiques pour aider, sous certaines conditions, les plus fragiles budgétairement des collectivités et de leurs groupements.
  - ⇒ Un amortisseur électricité pour les collectivités non éligibles aux tarifs réglementés consistant en une prise en charge partielle par l'Etat de la facture des collectivités, qui interviendra dès que le prix payé sur le contrat dépassera les 325 euros par MWh.
  
- **« FONDS VERT »**

Le budget 2023 acte également la priorité mise sur la transition écologique en mettant en place un « fonds vert » de 2 milliards d'euros dédié à l'accélération de la transition écologique dans les territoires.

Les financements issus de ce fonds pourront bénéficier aux projets s'inscrivant dans l'un des axes prévus par le fonds, à savoir :

- ⇒ **Axe 1 - renforcement de la performance environnementale dans les territoires :**
  - ✓ rénovation énergétique des bâtiments publics,
  - ✓ soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets,
  - ✓ rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

Le Président rappelle que la FUCLEM dispose d'un référentiel pour aider les communes sur l'éclairage mais que celui-ci ne correspond pas à celui du fonds vert. Il faudra donc être attentif sur les modalités concrètes d'activation de ce fonds.

Il craint aussi que ce fonds ne soit qu'un redéploiement d'autres financements existants avec par exemple la baisse annoncée de la DETR et de la DSIL.

⇒ **Axe 2 - adaptation des territoires au changement climatique :**

- ✓ prévention des inondations : renforcement des aides apportées par les programmes d'actions de prévention des inondations (Papi), appui financier aux collectivités gestionnaires de digues dans le cadre de la compétence Gemapi,
- ✓ appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents,
- ✓ prévention des risques d'incendies de forêt (toute collectivité territoriale, EPCI, ainsi que les établissements publics d'incendie et de secours pourront solliciter un financement),
- ✓ ...

⇒ **Axe 3 - amélioration du cadre de vie :**

- ✓ accompagnement du déploiement des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m),
- ✓ recyclage des friches,
- ✓ accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030,

### 1.3 LA SITUATION DES COLLECTIVITES LOCALES

Les collectivités locales ont été lourdement impactées : les dépenses ont cru davantage que les recettes : d'abord sous l'effet de l'inflation et de la flambée des prix de l'énergie (en fonctionnement et en investissement) ; ensuite par le truchement d'une forte hausse de leur masse salariale (revalorisations du SMIC, dégel du point d'indice, diverses réformes catégorielles...) ; enfin, par l'effet indirect de hausse des prix sollicités par leurs prestataires. Depuis le 3e trimestre 2022, les négociations financières débutent à hauteur de +10%.

Au regard de ces éléments la situation financière paraît particulièrement complexe pour les collectivités et pourrait s'empirer en 2023.

## II. TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS POUR LA CODECOM EN 2023

### 2.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

#### 2.1.1 DGF

L'enveloppe DGF devrait potentiellement augmenter dans le cadre des mesures gouvernementales pour soutenir les collectivités. En 2022 elle s'est élevée à :

- DGF d'intercommunalité perçue en 2022 : 398 116€
- DGF de compensation perçue en 2022 : 63 373€

#### 2.1.2 FPIC

Le FPIC est attribué aux collectivités bénéficiaires suite à un calcul prenant divers critères dont le potentiel fiscal, le potentiel financier et l'effort fiscal notamment.

La CCDS doit normalement être bénéficiaire, toutefois un seuil d'exclusion existait concernant l'effort fiscal agrégé qui devait rester en dessous de 1. Celui de la CCDS était exactement à 0,999823 en 2021. Elle s'est donc retrouvée exclue du dispositif : ce qui a représenté une perte de 258 985€, dernier versement à plein niveau en 2020.

C'est notamment dans l'optique de bénéficier à nouveau de ce fonds que les élus ont décidé de l'augmentation du taux des taxes locales (TFB et TFNB) lors du vote du budget 2022, dans l'espoir de repasser au-dessus de 1.

Il s'avère que dans le cadre de la PLF 2023 le critère d'exclusion de l'effort fiscal aurait été supprimé, ainsi la CCDS devrait donc de nouveau pouvoir bénéficier du FPIC indépendamment du niveau de son effort fiscal.

### **2.1.3 Produits des taxes locales**

Après une revalorisation des bases fiscales de 3,4%, dans la Loi de Finance 2022, la PLF 2023 prévoit un non plafonnement des bases fiscales pour 2023 : ainsi celles-ci devraient être revalorisées de 7,1% et garantir une hausse non négligeable du produit fiscal.

Avec le choix d'augmentation des taux de fiscalité locale en 2022 de 7% (TH, TF et TFNB), dans l'objectif de récupération du FPIC, et la revalorisation des bases, les produits issus des impôts directs locaux ont connu une augmentation substantielle pour s'élever à 1 603 811€ (TH, TF, TFNB et CFE). La CVAE s'est élevée à 1 58 408€, la TASCOM à 2 620 € et l'IFER à 52 299€.

Toutefois une attention particulière devra être portée sur les recettes fiscales liées aux entreprises (CVAE, TF et CFE). Effectivement, les diverses mesures prises par l'Etat afin de faire baisser les impôts de production engendrent des transferts entre les recettes perçues via les impôts directs locaux et les allocations compensatrices versées par l'Etat aux collectivités dans le cadre de ces mesures fiscales. Ainsi la CFE perçue par exemple est passée de 150 164€ en 2020 à 124 021€ en 2022 mais avec le versement d'une attribution de compensation de 86 583€. Il en va de même pour la TF pour les locaux industriels pour lesquels la CCDS a perçue 49 991€ d'allocations de compensation en 2022.

### **2.1.4 TVA**

Le niveau de TVA collecté à l'échelon national en 2022 a fortement progressé du fait de l'inflation. La fraction de TVA nationale a par conséquence également fortement progressé. Ceci s'est retrouvé sur les finances des collectivités dont la CCDS ainsi le montant perçu en 2022 s'élève à 1 096 778€ soit 68 321€ de plus que le montant estimé lors du budget.

L'année 2023 devrait encore connaître une période d'inflation mais il semble raisonnable de ne pas prévoir de hausse de recettes issues de ce produit.

### **2.1.5 FUCLEM**

La redevance de fonctionnement de la FUCLEM s'est élevée à 101 658,00 euros en 2022 et devrait rester stable pour 2023.

### **2.1.6 Produits exceptionnels**

Ces recettes sont par définition non pérennes :

- Pour l'heure il est prévu la vente du terrain à bâtir rue Mario-Bertholino à Dommary-Baroncourt.
- Des ventes sont prévues pour les budgets annexes de la ZAE des Grèves (vente du projet d'extension de la CIL) et du budget annexe lotissement de Dommary Baroncourt

### 2.1.7 Produit des services

La crise sanitaire a fortement impactée le prix de revient de plusieurs services, comme la restauration scolaire, ce qui a nécessité une hausse des tarifs votée pour la rentrée scolaire 2022/2023.

Cette hausse des tarifs de 0,8€/repas s'est traduite par une hausse des recettes pour la collectivité servant à couvrir les hausses. (Pour mémoire le prix des repas facturés aux familles ne couvre que 50% du prix de revient pour la collectivité).

Les premiers chiffres, non encore consolidés issus de la comptabilité, permettent d'envisager des recettes estimées à 460 445,30€ contre 391 396 ,83€ en 2021 (422 764€ récoltés en 2019, situation d'avant crise sanitaire).

Une analyse devra être réalisée sur le produit des services au regard de l'impact de la crise économique (qui suit la crise sanitaire) sur le niveau de fréquentation de nos services (restaurations scolaires, services périscolaires et extrascolaires, structures Petite Enfance) et surtout sur la hausse vertigineuse des impayés.

### 2.1.8 Revenus des immeubles

La CCDS dispose de nombreux biens immobiliers mis en location. Pour 2022, les recettes issues de ces locations devraient atteindre 203 056,86€. Un niveau comparable est envisageable pour 2023 voire en progression avec la fin des travaux de rénovation de deux nouveaux logements à Damvillers et de l'appartement d'Arrancy-sur-Crusnes.

Le Président met en perspective ces revenus avec le montant des annuités d'emprunt d'environ 260 000€. Ils permettent donc de couvrir une part non négligeable des besoins de financements des investissements de la collectivité.

## 2.2 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### 2.2.1 Charges de personnel

Hors l'effet GVT (glissement vieillesse technicité) correspondant aux variations généralement à la hausse de la masse salariale (ancienneté, rémunération augmentant avec l'âge, progression dans la qualification des emplois), les prévisions montrent une augmentation du volume de la masse salariale. Celle-ci s'explique en grande partie par la hausse du SMIC liée à l'inflation (hausse de Janvier 2023 de 1,8%) et revalorisation du point d'indice des fonctionnaires au 1<sup>er</sup> Juillet 2022 de 3,5%.

Afin de soutenir ses projets de développement et œuvrer dans la mise en place de ses orientations stratégiques, des recrutements ont été nécessaires :

- ⇒ d'un économe de flux dans le cadre de l'AAP SEQUOIA (poste financé à 50%).
- ⇒ d'un conseiller numérique (forfait de 25 000€/an sur deux ans attribué par l'Etat pour financer le poste).
- ⇒ le recrutement du responsable du pôle patrimoine est déjà acté (agent en place depuis Avril 2021) via le dispositif Accélérateur de Transition (financement du poste à hauteur de 30 000€/an sur trois ans).

L'ensemble de ces postes seront cependant financés via divers dispositifs.

Il n'est pas prévu de création de nouveaux postes pour cette année, excepté le recrutement des postes laissés vacants au cours de l'année (chargé de mission tourisme et comptable notamment). Afin d'anticiper le départ en retraite de la responsable du service RH, un recrutement est en cours, l'objectif est de permettre un tuilage et une formation du nouvel agent pour ce poste stratégique.

## 2.2.2 OPAH

L'OPAH est entrée en phase opérationnelle avec la signature d'une convention passée avec l'ANAH et les partenaires de la CCDS courant 2022. Sur la base d'une estimation de 33 dossiers par an, le montant des aides qui seraient à mobiliser par la CCDS, en sus des autres partenaires financiers, serait de 65 500 €.

Ces financements seront reconduits durant 3 ans. Montant auquel il conviendra d'ajouter la prestation de suivi animation de l'opérateur, prestation estimée à 73 735,20€. Des aides de l'ANAH seront mobilisées pour prendre en charge une partie des honoraires de l'opérateur.

A l'heure actuelle, plusieurs dossiers ont déjà pu être retenus et aboutir.

## 2.2.3 Charges supplémentaires

L'augmentation des prix de l'énergie et des matières premières (carburant, électricité, produits alimentaires, ...) va fortement impacter le budget 2023 malgré les efforts menés par la collectivité dans ses politiques d'achat pour essayer de contenir certains de ses coûts (groupement de commandes d'électricité et de gaz avec le Grand Nancy, acquisition de fournitures et autres marchandises via l'adhésion à des centrales d'achat,...). La hausse anticipée en 2022 devrait se concrétiser réellement en 2023.

Ainsi par exemple pour le gaz de ville qui alimente plusieurs bâtiments de la CCDS sur la commune de Damvillers, en partant d'une consommation annuelle de référence identique (CAR de 687,167MW), les coûts de chauffage devraient s'envoler en passant de 65 695,37€ à 154 339,05€, le coût de fourniture du mégawatt de gaz (hors taxe et diverses contributions) passant de 55,15€ à 164€.

La hausse devrait être encore plus forte pour l'électricité avec la fin du contrat à prix fixe pour les bâtiments intercommunaux en tarifs supérieurs à 36KW (ex « tarifs jaunes ») avec des tarifs d'avant crise (offre datant de fin 2019, pour une durée de marché de trois ans) et la mise en œuvre des tarifs des nouveaux contrats négociés en pleine crise de l'énergie.

Une analyse de l'impact financier est en cours.

Concernant ces hausses, la CCDS pourra bénéficier de l'amortisseur électricité et sollicitera l'application du filet de sécurité (si les conditions d'éligibilité sont réunies).

Enfin, l'impact de la guerre en Ukraine couplé à la relance de l'économie suite au COVID a engendré une inflation jamais vue depuis des décennies. Cela a impacté de nombreuses dépenses comme nos prestations de service pour les repas acquis pour la restauration scolaire ou de multiples contrats de maintenance...

## 2.3 BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Le budget annexe est lui aussi soumis à de fortes contraintes budgétaires. La réglementation étant en constante évolution est nécessite une réelle adaptation du service pour y répondre. La hausse exponentielle de la TGAP va notamment avoir un impact majeur sur les coûts de fonctionnement tout comme la crise énergétique.

La CCDS a déjà pris une mesure pour essayer de maintenir l'équilibre budgétaire via une nouvelle hausse de 12€/semestre par habitant de la redevance au 1<sup>er</sup> Juillet 2022.

Cependant, celle-ci ne semblait pas suffisante pour permettre l'équilibre du budget.

A la fin de l'année 2022, il a été possible de revoir l'organisation de la collecte des ordures ménagères via un avenant au marché de collecte. Ainsi, il a été décidé de passer d'un rythme de collecte hebdomadaire à une collecte bihebdomadaire (C0,5), à l'instar de tous les adhérents du SMET. Cette adaptation a permis un gain de plusieurs dizaines de milliers d'euros rendant possible l'équilibre du budget 2023 sans nouvelle augmentation de la redevance.

Toutefois, cet équilibre reste fragile, lié notamment à la fluctuation des cours de reprise des matériaux et au maintien d'un niveau de service identique. Effectivement, la réflexion en cours de collecte des déchets recyclables en porte en porte engendrerait de nouveaux coûts à considérer, sans oublier les investissements obligatoires à prévoir sur les déchetteries intercommunales.

## **2.4 BILANS ET PLAN D' ACTIONS**

### **2.4.1 Bilan**

L'année 2023 s'annonce encore complexe et incertaine.

Le niveau de l'inflation toujours élevé n'a pas encore reculé malgré la hausse des taux directeurs qui ont engendré une hausse conséquente des taux d'emprunt. La contraction d'un emprunt de 1 500 000€ à taux fixe de 1,75% à l'été 2022 a permis de sécuriser une partie des recettes d'investissement de la CCDS.

Toutefois, il n'est pas certain que cela permette de faire face à l'envolée des prix constatés sur les derniers appels d'offre.

Les charges de fonctionnement vont cette année encore augmenter tirées par le prix des énergies. Ces fortes hausses pourraient perdurer dans le temps. Elles impactent, avec les autres augmentations, les marges de manœuvre de la collectivité pour mener ses projets et assurer ses services avec un budget constant.

Les recettes devraient elles progresser de leur côté via la hausse des recettes fiscales issues de la forte revalorisation des bases et des produits de la vente des services ainsi que la possible récupération du FPIC.

### **2.4.2 Actions envisagées**

- ⇒ Une étude prospective réalisée par le cabinet ECOFINANCE est en cours d'analyse afin d'observer le niveau des bases de fiscalités locales et de déceler d'éventuelles pistes d'optimisation.
- ⇒ Une seconde étude est en cours par le cabinet LEYTON concernant la gestion de la TVA sur le budget OM.
- ⇒ La CCDS continuera ses efforts pour l'optimisation de ses contrats
- ⇒ Les efforts concernant la transition énergétique seront maintenus et renforcés.
- ⇒ Il ne semble pas pour le moment nécessaire de revoir les taux d'imposition car les efforts déjà réalisés en 2022 devraient permettre de temporiser et de voir sur plus long terme l'évolution réelle de la situation.

### III. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS NOUVEAUX DE LA CODECOM EN 2023

Outre des investissements déjà prévus de longues dates et qui apparaissent comme nécessaires pour assurer le développement du territoire et maintenir une réelle qualité de vie, la CCDS doit tenir compte du contexte actuel et des évolutions structurelles lourdes pour définir sa stratégie d'investissement.

Elle pourra ainsi s'appuyer sur le plan de relance et sur le PTRTE.

En matière de transition énergétique la CCDS a déjà réalisé plusieurs opérations et certaines sont encore en cours. Leurs objectifs sont de limiter les coûts de fonctionnement de la CCDS.

#### 3.1 RENOVATION DES MATERIELS D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le marché d'entretien et de rénovation des installations d'éclairage public attribué en fin d'année 2019 entame sa cinquième et dernière année. Les travaux de la tranche ferme sont terminés. Les travaux de la tranche conditionnelle 2 qui concernaient la rénovation du parc sur la totalité de la commune de Damvillers, ont été remplacés par les travaux liés au projet d'enfouissement du réseau d'éclairage public de la commune. Les travaux des tranches optionnelles 1 et 3 relatifs au remplacement des sources lumineuses des communes en SHP est à étudier en fonction des modalités de financement (éligibilité des travaux auprès de la FUCLEM en fonction de l'âge des matériels).

L'année 2023 pourrait ainsi être consacrée à une étude renforcée du parc actuel pour une optimisation de celui-ci dans la prévision d'un nouveau programme de travaux pour 2024 (densification des armoires de commande, reprogrammation, équipement LED des dernières communes non rénovées dont le restant de la commune de Damvillers...).

#### 3.2 AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

##### 2.4.3 Groupe scolaire du RPI du Bois Brûlé.

- L'APD est en cours de finalisation : dernières adaptations demandées en cours de chiffrage
- Les diverses études ont été menées : étude de sol complémentaire (dont infiltration à la parcelle des eaux de pluie, acoustique et étude bâtiment PASSIF)
- Le permis de construire a été déposé en Décembre 2022
- Les dossiers de subvention ont été déposés :
  - o DETR et DSIL obtenus pour une première tranche : financements actés de 1 127 755 € de DETR et 733 603 € de DSIL ;
  - o REGION GRAND EST : le dossier d'appel à manifestation d'intérêt « bâtiment public exemplaire » a été déposé : en cours d'instruction (pour 127 000€) ;
  - o DEPARTEMENT : les fonds « grand projet » (aide de 437 220€) et de « cohésion des territoires » (aide de 59 709, 19€) ont été pré-validés ;
  - o CAF : le fonds « plan mercredi » a été sollicité : l'étude de la demande est en cours
- La partie autofinancement a été sécurisée via la contraction d'un emprunt à taux fixe à 1,75%
- La phase « PRO » : préparation des dossiers de consultation des entreprises va démarrer

##### 2.4.4 Dossiers en cours de finalisation :

- Rénovation thermique de l'école de Rouvrois-sur-Othain : réception des derniers lots de travaux avec levées des réserves ; réglage des installations de chauffage
- Equipement des cantines scolaires : dernières installations des matériels en cours (vacances d'hiver)
- Le déploiement des ENI (écrans numériques interactifs) a été finalisé durant l'été 2022

### **3.3 CREATION DE DEUX LOGEMENTS A L'ETAGE DU COMMERCE DE DAMVILLERS**

Les travaux sont en cours et permettront la rénovation de deux logements locatifs. Les financements sont déjà actés. Ce projet permettra à la CCDS de dégager des loyers pour abonder ses recettes de fonctionnement

Le montant du projet est estimé à 230 195,98€ HT financés à 96 465€.

### **3.4 EXTENSION DE LA MICRO-CRECHE DE DAMVILLERS**

Les travaux sont en cours ils permettront un agrandissement des locaux de la micro-crèche afin de passer de 10 à 15 places et de répondre au besoin de la population.

Le montant du projet est estimé à 214 565,95€ HT financés à 171 653€.

### **3.5 PROJET 1001 GARES**

Aménagement de la gare de Dommary Baroncourt pour y créer un tiers lieu.

Suite à la crise sanitaire il a été très difficile de permettre une concertation large et la création d'une émulation autour du projet.

Il semble nécessaire de prévoir une réorientation du projet initial pour apporter de nouveaux services aux habitants et ne pas perdre les financements obtenus. Une maison des transitions est à l'étude en lien avec les services du Pays de Verdun. Le montant du projet est estimé à 203 167,94€ HT pour un montant de subvention de 136 747,84€.

### **3.6 GEMAPI**

Pour permettre le dépôt des dossiers de déclaration préalable de travaux permettant d'obtenir la DIG, une étude environnementale est nécessaire en amont (les résultats étant à intégrer au dossier réglementaire) ; ces études sont financées à 80% (agence de l'eau notamment).

### **3.7 RENOVATION DE LA BOULANGERIE A DOMMARY BARONCOURT**

Les travaux sont finalisés, les crédits budgétaires ont été reportés en 2023 via les restes à réaliser.

Le loyer du local et du matériel permettra de générer des recettes pour couvrir les dépenses réalisées.

Un dossier d'aides de fonds FEADER a été déposé, l'instruction suit son cours.

Des travaux restent à prévoir sur le studio attenant à la boulangerie, coût estimé entre 8 000 et 10 000€ HT.

Le Président tient à rappeler que ce projet n'a pu voir le jour que grâce à l'arrivée d'un porteur de projet fiable et avec les capacités financières de se lancer dans le projet. Celui-ci dispose déjà de deux boulangeries ouvertes depuis des années sur Verdun et sur Etain.

### **3.8 DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE**

La CCDS participe au déploiement de la fibre dans le cadre de la concession LOSANGE pilotée par la Région Grand Est.

Ce financement, venant en complément de ceux de la Région et du GIP Objectif Meuse, permet d'offrir aux habitants la gratuité du raccordement de la fibre optique dans leur habitation.

La participation est fixée à 50€ par prise soit un montant total de 244 850€. Elle s'étale sur 4 ans, soit 61 212,5€ par an. 2023 sera la quatrième et dernière année de participation.

### **3.9 PROGRAMME DE VOIRIE**

Le programme de voirie 2023 sera contenu, en fonction des opérations d'investissement déjà chiffrées et des entretiens nécessaires pluriannuels (fauchage, réparations et dérasements).

#### **3.10 EXTENSION MAISON DE SANTE DE DAMVILLERS**

Les professionnels de santé de Damvillers ont sollicité la CCDS afin de créer de nouveaux locaux pour l'accueil de professionnels de santé supplémentaires : accueil de deux médecins généralistes. Le projet serait de créer deux nouveaux cabinets de médecins, afin de permettre à terme la présence de 4 médecins généralistes.

Le projet d'extension serait d'environ 60m<sup>2</sup> avec un parking pour les professionnels.

Un pré-chiffrage estime le projet à environ 250 000€HT, des financements DETR, Région et Département peuvent être mobilisés.

#### **3.11 EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE A SPINCOURT (BUDGET ANNEXE)**

Les travaux d'extension de la maison de santé sont en cours de finalisation : l'extension est terminée, il s'agit maintenant d'un réaménagement de la partie dédiée aux kinésithérapeutes, située dans les locaux existants.

Un nouveau bail a été signé comprenant la partie extension.

Le montant du loyer permettra de couvrir les annuités d'emprunt (nouvel emprunt à taux fixe de 0,95% de 300 000€ contracté pour la partie autofinancement du projet).

#### **3.12 CREATION D'UN LOTISSEMENT A DOMMARY BARONCOURT (BUDGET ANNEXE)**

Le permis d'aménager du lotissement a été validé en 2022. Les travaux devraient débuter en 2023. Le montant des travaux sera couvert par la vente des parcelles à bâtir. Le montant du projet est estimé à 436 122€ TTC.

## **IV. NIVEAU DE LA DETTE**

Le montant du capital restant dû de l'ensemble des emprunts est de 3 123 544,62€ au 1 Janvier 2023, il était de 1 877 449,42€ au 01/01/2022.

Cette hausse s'explique par la contraction du nouvel emprunt à taux fixe de 1 500 000€ à l'été 2022.

Le niveau des annuités reste toutefois stable car ce nouveau prêt d'une annuité de 74 208,08€ coïncide avec l'arrêt de trois anciens prêts d'un montant d'annuité cumulé de 70 698,80€. Le montant global des annuités s'élève à 264 877,84€.

Un prêt à moyen terme a été réalisé en 2021 sur le budget Maison de santé de Spincourt d'un montant de 300 000€ afin de financer la partie autofinancement du projet. Le montant du loyer a été calculé pour permettre la couverture de l'emprunt.

Toutefois, dans le cadre du financement de ces projets d'investissements, deux prêts relais d'un montant de 500 000€ ont été réalisés : un sur le budget principal et un sur le budget de la maison de santé de Spincourt. D'une durée de trois ans, leur remboursement devra être effectué en 2024.

Le Président demande si des observations ou des questions subsistent sur ces éléments ? Le DOB n'est pas soumis au vote il est donc important de faire part de ses interrogations.

Le Président rappelle qu'il se tient toujours à disposition des élus avec les vice-présidents pour venir notamment en conseil municipal pour échanger.

## 2. APPEL A PROJET DETR 2023

Le Président explique avoir été reçu à la Sous-Préfecture afin de faire un point sur les projets à venir et ceux en cours avant la date limite pour le dépôt des dossiers DETR pour en discuter et voir les modalités possibles de subventionnement de ceux-ci.

⇒ **Dossier du RPI du Bois Brûlé :**

Le dossier a été scindé en deux tranches à la demande de la Préfecture lors de l'appel à projet 2022.

Considérant l'état d'avancement du dossier il semble nécessaire d'attendre l'appel à projet DETR 2024 pour avoir plus de garanties sur le niveau final des coûts de travaux sachant que le permis de construire est en cours d'instruction et que la consultation des entreprises ne pourra pas être finalisée avant les notification DETR 2023.

Le Président indique avoir reçu l'engagement du financement de la deuxième tranche en 2024 et rappelle que l'Etat a déjà tenu ses engagements pour la première tranche en accordant 1 127 755 € de DETR et 733 603 € de DSIL.

Pour information, depuis le chiffrage réalisé les index servant à l'actualisation des prix ont fortement augmenté : Ainsi l'index de Février 2022 était de 122,2 et le dernier index de Novembre est passé à 127,7 soit une augmentation de 4,31%.

Il conviendra donc de revoir le plan de financement pour intégrer ces surcoûts. D'autres financements seront recherchés pour faire face à ces hausses.

Pour parfaite information, le Département a validé une pré-subvention de 437 000€ pour le bâtiment et de 12 145€ pour les extérieurs ; la CAF a été sollicitée et doit analyser le dossier durant ces prochains mois et la Région étudie actuellement le dossier de demande.

Pour mémoire, le plan de financement présenté à la DETR 2022 était le suivant :

DÉPENSES	MONTANTS		RECETTES	MONTANTS TOTAL HT €	%
	TOTAL HT €	ÉLIGIBLE DETR			
<b>TRAVAUX :</b>	<b>4 180 250</b>	<b>3 670 000</b>	<b>SUBVENTION:</b>		
Lot n°1 VRD ESPACES VERT	437 000		DETR 2022/2023	3 229 600	61,4%
Lot n°2 GROS-CŒUVRE / PISÉ	770 500		REGION GRAND EST	127 000	2,4%
Lot n°3 CHARPENTE BOIS	954 500		120 000€ travaux 7 000€ étude préalable		
Lot n°4 FAÇADES	178 250		DEPARTEMENT	437 220	8,3%
Lot n°5 COUVERTURE / ETANCHÉITÉ	281 750		(24,29% de 1 800 000€)		
Lot n°6 MENUISERIES EXTÉRIEURES BOIS	264 500		CAF	300 000	5,7%
Lot n°7 PLÂTRERIE / FAUX PLAFONDS	155 250		AUTOFINANCEMENT emprunt direct	1 169 695	22%
Lot n°8 MENUISERIE INTÉRIEURE	115 000				
Lot n°9 MÉTALLERIE	34 500				
Lot n°10 SOLS SOUPLES / CARRELAGE / FAÏENCE	115 000				
Lot n°11 PEINTURE / FINITION	51 750				
Lot n°12 ÉLECTRICITÉ	241 500				
Lot n°13 CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE	580 750				
<b>AMENAGEMENTS EXTERIEURS :</b>	<b>204 805</b>				
CITY STADE	81 075				
aire de service devant office	4 162				
verger pédagogique	10 308				
aire de jeux	7 200				
terrasse cantine	30 924				
jardin périscolaire	12 672				
potager	9 000				
platelage bois scène et jardin pédagogique	27 864				
panneaux photovoltaïques	21 600				
<b>MOE:</b>	<b>627 816</b>	367 000			
GROUPEMENT Maîtrise d'œuvre compris :					
mission base loi MOP + mission EXE + OPC + SSI	561 400				
mission 1% ARTISTIQUE	3 500				
mission MOBILIER	10 500				
mission étude CLMAXION BATIMENTS EXEMPLAIRES	19 916				
BUREAU DE CONTRÔLE	15 000				
CSPS	12 000				
ETUDES GEOTECHNIQUES	5 500				
<b>TOTAL</b>	<b>5 012 871</b>	<b>4 037 000</b>			
ALEAS : 5%	250 644	250 644			
<b>TOTAL DEPENSES APD</b>	<b>5 263 515</b>	<b>4 287 644</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 263 515</b>	

REPARTITION PAR TRANCHES TRAVAUX	MONTANT € HT	PRORATA DEPENSES	MONTANT DEPENSES ELIGIBLES
MONTANTS TRAVAUX TRANCHE 1	2 443 750	58%	2 145 461€
MONTANTS TRAVAUX TRANCHE 2	1 736 500	42%	1 524 539 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 180 250</b>	<b>100%</b>	<b>3 670 000 €</b>

REPARTITION SUBVENTIONS PAR TRANCHE	PRORATA SUBVENTIONS	MONTANT SUBVENTIONS
DETR TRANCHE 1	58%	1 888 006 €
DETR TRANCHE 2	42%	1 341 594 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>3 229 600 €</b>

⇒ **Pose de panneaux photovoltaïques :**

Un projet est à l'étude concernant la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments intercommunaux et notamment les écoles avec de l'autoconsommation collective qui permet de partager l'électricité produite par une installation entre plusieurs bâtiments.

Considérant l'explosion des coûts de l'électricité ce projet correspond à un enjeu prioritaire pour la collectivité. De plus, il entre parfaitement dans la stratégie menée depuis plusieurs années pour le développement des énergies renouvelables locales.

Cette première étude s'est intéressée au patrimoine intercommunal disposant d'un abonnement supérieur à 36KW (dit « ex tarif jaune ») : il s'agit des sites qui consomment le plus d'électricité et qui nécessitent du plus de puissance.

BATIMENTS INTERCOMMUNAUX	COUT PROJET ESTIME € HT
MAISON DES SERVICES DE SPINCOURT	27 101,40 €
GROUPE SCOLAIRE DE DAMVILLERS	33 328,03 €
GROUPE SCOLAIRE DE DOMMARY BARONCOURT	48 578,61 €
GROUPE SCOLAIRE DE ROUVROIS	24 451,14 €
ECOLE DE SPINCOURT	26 366,21 €

Les recettes mobilisables sont :

- DETR à hauteur de 20 à 30%
- Aides via la Région Grand Est et le dispositif CLIMAXION.

⇒ **Projet d'extension de la maison de santé de Damvillers :**

Les professionnels de santé de la MDS de Damvillers ont sollicité la CCDS et la Commune pour leur faire part d'un besoin d'extension pour leur activité.

Effectivement, il serait nécessaire de prévoir la création de deux nouveaux cabinets de médecin généraliste : un troisième médecin étant maintenant installé depuis la fin de l'année et la possible arrivée d'un quatrième dans les mois à venir. Le troisième médecin est actuellement obligé de partager son local avec un autre professionnel de santé ce qui ne semble pas très adapté pour garantir de bonnes conditions de travail à chacun.

Après plusieurs rencontres avec les professionnels de santé afin de recueillir leurs attentes et leurs besoins, un avant-projet est en cours de finalisation afin de chiffrer le coût du projet.

D'après les premières réflexions, le projet pourrait consister en la création d'une extension de 60 mètres carrés environ et pourrait avoisiner les 250 000 € HT.

## INVESTISSEMENT

DEPENSES	€ HT	%	RECETTES	€	%
<b>TRAVAUX</b>			<b>SUBVENTIONS</b>		
BATIMENT	168 000,00 €	67,25%	DETR (70% du plafonds)	92 400,00 €	36,99%
PARKING	50 000,00 €	20,02%	REGION (% du global HT)	59 900,00 €	23,98%
<b>MOE (10% projet)</b>	21 800,00 €	8,73%	DEPARTEMENT (% du global HT)	22 560,00 €	9,03%
<b>DIVERS</b>	10 000,00 €	4,00%			
			<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>74 940,00 €</b>	<b>30,00%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>249 800,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>249 800,00 €</b>	<b>100%</b>
TAILLE BATIMENT ENVISAGE		60 M <sup>2</sup>			
COUT PREVISIONNEL					
TRAVAUX €/M <sup>2</sup>		2800 € HT			

## AFFAIRE N° 2023-02-23-01

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt,  
Vu les projets de pose de panneaux photovoltaïques et d'extension de la maison de santé,  
Considérant l'éligibilité de ces projets à la DETR,  
Le conseil communautaire après en avoir délibéré :  
Autorise le Président à déposer les dossiers de financement auprès de la DETR et solliciter tout autre financeur potentiel pour la réalisation de ces affaires,  
Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Voix pour : 45  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

### 3. POINT SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE NOUVELLES CASERNES DE GENDARMERIE

Dans les suites de la présentation du dispositif annoncé par le Président de la République concernant la création de 200 brigades de gendarmerie afin de rapprocher les forces de l'ordre de la population dans des territoires ruraux, de multiples réunions et échanges ont eu lieu ces derniers mois.

Ces futures brigades « pourront prendre la forme de nouveaux types d'implantations, avec des expérimentations qui vont être lancées dans plusieurs départements », afin de « remettre de la tranquillité dans les quartiers les plus ruraux. »

Le Président avait proposé de positionner la CCDS sur la liste des collectivités intéressées pour porter un dossier de candidature.

Les services de la Gendarmerie Nationale ont clairement indiqué leur attrait pour le territoire avec notamment un projet de refonte de leur organisation.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les services de la gendarmerie nationale. La dernière en date avec le Colonel SALVADOR, commandant du groupement de gendarmerie de la Meuse.

Celui-ci a fait part des attentes de la Gendarmerie à savoir une seule caserne de 16 logements à Spincourt avec une brigade de 10 agents à Spincourt et une brigade mobile dédiée au secteur de Damvillers de 6 agents. Ces brigades seraient regroupées avec celles de Boulogny dans une nouvelle Communauté de Brigades.

Le Président rappelle avoir sollicité, avec Mme POSTAL, une réunion avec les Maires du secteur de Damvillers suite à cette rencontre pour leur expliquer la situation et que celle-ci a permis de bons échanges. Il indique comprendre parfaitement la déception de certains élus du secteur.

Mme POSTAL indique aussi sa déception mais que le Colonel a été clair et que le projet de deux brigades à Spincourt et Damvillers a été totalement écarté. Elle rappelle avoir cependant demandé la présence d'un point physique sur le territoire notamment.

Le Président indique que le projet pourrait être porté par le SMBG, avec l'accord des élus de Boulogny, dans l'idée d'une opération semblable à celle déjà réalisée sur cette commune avec un autofinancement couvert par le loyer versé. Toutefois, cela ne peut se faire qu'avec des subventions à la hauteur pour

l'équilibre financier d'un tel projet. Le projet de Boulogny ayant reçu des financements via le GIP et la DDR à hauteur d'environ 40%.

Monsieur GEORGES, indique que selon lui le pouvoir politique local à son mot à dire sur l'emplacement des futures casernes sachant qu'à Damvillers, il y a plus de 600 enfants présents et que ce n'est pas à la Gendarmerie d'imposer sa volonté.

Le Président indique que le dossier ne sera malheureusement pas présenté par la CCDS ou le SMGB mais par les services de la gendarmerie auprès de la Préfecture puis du Ministère de l'Intérieur.

Le Président rappelle que l'emplacement est voulu aussi par les gendarmes du fait de l'axe de la 618 ciblé comme un axe prioritaire concernant la délinquance et le trafic de drogue.

Monsieur NIVELET demande combien de temps seront installés et garantis les gendarmes mobiles ? Il craint le manque de parole de l'Etat. Monsieur NIVELET indique que selon lui il est illogique de créer de nouvelles brigades alors que plusieurs existantes ne sont pas rénovées et ne sont pas occupées entièrement.

M. le Maire d'ETON indique que ce projet laissera une brigade tous les 10km sur cet axe et un vide sur le secteur de Boulogny. Il est rappelé que la caserne de Sivry est à environ 13KM de Damvillers.

Mme BALLIEU indique que le niveau des logements dépend du grade des gendarmes présents.

Mme FAUQUENOT indique qu'elle comprend également la déception mais que cela reflète le manque d'attractivité du secteur avec moins de population et une faible densité, ceci se retrouve aussi sur le niveau de délinquance de l'ex-canton de Damvillers qui ne justifie pas aux yeux de la Gendarmerie l'implantation d'une nouvelle caserne.

M. JACQUES demande quelle est la logique de la politique de l'Etat de fermer des classes dans les écoles et d'implanter de nouvelles gendarmeries.

M. DAUTEL indique que selon lui le Colonel ne fait qu'appliquer les consignes dictées à un plus haut niveau.

Le Président rappelle que le projet ne peut pas être porté par l'Etat qui n'a plus les moyens d'investir.

M. CAPUT tient à rappeler que lors du projet de caserne de Boulogny de nombreux débats se sont tenus sur l'ex CC de SPINCOURT et qu'il avait été demandé une construction sur une autre commune mais que les services de la Gendarmerie avaient refusé catégoriquement une autre implantation.

Le Président rappelle que le projet de la MECS a été fait sur la commune de Damvillers car il a pesé de tout son poids pour mener ce projet sur le territoire, ce qui a permis de ramener sur le secteur plus de 13 emplois. Il rappelle aussi son action avec la commune pour l'implantation d'une maison inclusive avec l'ADAPEI de la Meuse. Ainsi, il ne souhaite plus entendre dire que la fusion des deux CODECOM a vu le territoire de DAMVILLERS s'appauvrir au profit de SPINCOURT.

M. TRINOLI rappelle que, lors de la réunion de Sivry-sur-Meuse, la Gendarmerie avait déjà mentionné le projet de brigade mobile et avait certainement déjà envisagé ce projet. Il indique que sa commune est l'une des plus lointaines du territoire de la COB d'Etain, Boulogny et que le projet de Boulogny n'a rien apporté à sa commune mais qu'il a quand même voté pour. Il rappelle que les élus peuvent avoir des idées en tête mais que les gendarmes ont la leur.

Mme ANTOINE tient à faire part que ce débat lui remémore également ceux existant lors du projet de la nouvelle caserne de Boulogny avec la question du portage de ces investissements pour une question

régaliennne. Mme ANTOINE rappelle que la question est simplement de savoir si la CCDS doit poursuivre l'étude de ce projet, l'heure n'étant pas encore d'acter le projet définitif ni le lieu d'implantation.

M. JACQUES indique que pour lui le débat n'est effectivement pas l'opposition entre Damvillers et Spincourt mais la logique de ce projet lancé au niveau national.

Mme LAMBERT Fannie demande quel est le fonctionnement de cette brigade mobile et notamment la nuit. Le Président indique avec l'appui de Mme POSTAL que le Colonel a décrit un équipage avec son matériel capable de venir sur place pour prendre les plaintes notamment.

Le Président propose d'inviter le Colonel à un prochain conseil.

M. COLLIGNON indique qu'il est nécessaire de partir unis sur ce projet et qu'il n'est pas particulièrement fan de voir une nouvelle brigade de gendarmes sur Spincourt qui risque de devoir faire du chiffre pour maintenir ses effectifs.

Après tous ses débats,

Le Président propose la délibération suivante et indique que le résultat du vote sera nominatif.

#### **AFFAIRE N° 2023-02-23-02**

Suite aux différents contacts avec les services de la gendarmerie et à la réunion à laquelle a participé Monsieur le Colonel SALVADOR, commandant le groupement de la gendarmerie de la Meuse, les élus prennent acte de la proposition effectuée par le Colonel :

- ⇒ Création d'une caserne de gendarmerie à Spincourt comprenant les locaux administratifs et 16 logements,
- ⇒ Affectation de 10 gendarmes sur le territoire de Spincourt,
- ⇒ Affectation d'une brigade mobile de 6 gendarmes sur le secteur de Damvillers,
- ⇒ Création d'une nouvelle communauté de brigades incluant Spincourt, Damvillers et Boulogny.

Cette proposition ne correspond pas à ce que souhaitent les élus de notre CODECOM qui avaient imaginé la création de 2 brigades fixes : une à Damvillers et une à Spincourt.

Considérant cependant tout l'intérêt que représente la proposition de Monsieur le Colonel, le conseil communautaire :

Accepte la proposition,

Demande l'accord de mise à disposition d'un local de permanence à Damvillers,

Attend avant toute décision d'investissement, l'étude financière du projet et en particulier le volet subventions et précise que l'opération ne pourra s'effectuer que si le montant des loyers s'équilibre avec le montant du remboursement de l'emprunt qui sera obligatoirement contracté pour équilibrer l'opération.

Demande que le dossier soit confié au Syndicat Mixte de la Gendarmerie de Boulogny.

Voix pour : 41

Voix contre : 0

Abstention : 5 (M. DAUTEL, Mme IORI, M. NIVELET, M. FURINA, M. GEORGES).

#### 4. QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe de la mise en place d'une nouvelle association des Maires du Territoire comme cela avait été fait sur l'ex-CC de Spincourt qui permettra plus de dialogues sur divers dossiers comme par exemple la venue d'intervenants.

Mme ANTOINE indique vouloir prévoir la mise en place de réunions sous une forme à définir concernant la compétence PLUi suite aux multiples sollicitations de l'ETAT en la matière.

La séance est levée à 22 H 00.

## **Ordre du jour :**

1. Débat d'Orientation Budgétaire.
2. Appel à projets DETR 2023.
3. Point sur le projet de construction de nouvelle caserne de gendarmerie.
4. Questions diverses.

## **Conseillers présents :**

- ANTOINE Jocelyne
- BABIN Bernard
- BALLIEU Gilberte
- BARTHE Claude
- BERTIN Célia
- CAPUT Christophe
- CARLU Jean-Baptiste
- COLLIGNON Michel
- DAUTEL Hervé
- DUCHET Benoît
- DUCHET James
- FAUQUENOT Evelyne
- FORGET Lorette
- FURINA Ernest
- GEORGES Denis
- GOBERT Dominique
- IORI Anita
- JACQUES Philippe
- JENNESSON Jean Claude
- LAMBERT Fannie
- LAMBINET Annie
- LAROSE Jean Luc
- LE FRANCOIS Bertrand
- MACEL Noël
- MAZET Thierry
- MICHELS Julien
- MISSLER Jean-Marie
- NIVELET Matthieu
- PERGENT Christian
- PERIGNON Alain
- PIERRE Denis
- PIRAN Serge
- POSTAL Anne
- PROT Patrice
- SANSON Nicolas
- SELLIER Hubert
- SIMON Alain
- THIEBAUT Christian
- TRINOLI Massimo
- ZANON Jean Luc

**Le Président**

**Jean Marie MISSLER**

**la secrétaire**

**Gilberte BALLIEU**